

TABLEAU DES COTISATIONS 2017-2018

Pour les adhésions de : Avril, Mai et Juin 2017

La cotisation sera valide jusqu'au 31 mars 2018.

Frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre

Montant	Taxes	Sous-total
75 \$	11.23 \$	86.23 \$

Frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre *

Montant	Taxes	Sous-total
55 \$	8.24 \$	63.24 \$

Ainsi que la cotisation à payer selon votre statut:

	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total à payer incluant les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre	Total à payer incluant les frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre
2 Cotisation régulière	395 \$	59.15 \$	27.00 \$	481.15 \$	567.38 \$	544.39 \$
2 Cotisation sans emploi (depuis au moins 8 mois sans travail - AVEC PREUVE)	240 \$	35.94 \$	27.00 \$	302.94 \$	389.17 \$	366.18 \$
2 Cotisation finissant 2 (A2015 ou H2016) **	291 \$	43.58 \$	27.00 \$	361.58 \$	447.81 \$	424.82 \$
2 Cotisation finissant 1 (A2016 ou H2017) **	176 \$	26.36 \$	27.00 \$	229.36 \$		
2 Cotisation aux études à temps plein (avec preuve)	208 \$	31.15 \$	27.00 \$	266.15 \$	352.38 \$	329.39 \$

Important:

- 2 Possibilité de modalités de paiement sans frais ni intérêts.
- 2 Les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre doivent être payés séparément et ne sont pas remboursables.
- 2 Les cotisations professionnelles sont déductibles d'impôts.

* Pour les anciens membres T.P. ou T.Sc.A. seulement. Ne s'adresse pas aux anciens étudiants affiliés à l'Ordre.

Les Finissants 1 n'ont pas à payer les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre.

Nous tenons compte de la dernière session étudiée pour définir le statut de finissant.

** A = Session d'Automne ; H = Session d'Hiver